

**MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES
DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Les actionnaires de la société DIGIGRAM sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 30 juin 2017 à 14 heures au siège social.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires a été publié dans le BALO n°63 du 26 mai 2017, ainsi que sur le site Internet de la société DIGIGRAM (www.digigram.com). L'avis de convocation sera publié au BALO n°71 du 14 juin 2017. L'avis de convocation comprenant l'ordre du jour sera également publié dans le journal d'annonces légales « *Le Dauphiné Libéré* » du 15 juin 2017.

Les documents relatifs à cette Assemblée Générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont tenus à disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les documents et renseignements prévus notamment par les articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiés sur le site Internet de la société DIGIGRAM (www.digigram.com).

Tout actionnaire peut se procurer, dans les conditions prévues aux articles R. 225-88 et R. 225-89 du Code de commerce, les documents visés ci-dessus par simple demande écrite adressée :

- au siège social sis 82/84 allée Galilée – Les Gémeaux - 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN,
ou
 - auprès de la Banque BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées - Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère – 93761 PANTIN CEDEX.
-